

Délégation régionale
Paris-IDF Centre-Est

Décision n° 2023-35

Vu le code de la recherche ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ n°2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ n°2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ n°2020-81 du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 7 octobre 2021 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2022-2024 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision DAJ n°2017-177 du 1^{er} novembre 2017 nommant Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est accordée, à compter du 15 mars 2023, à Salima HAMOUMI, afin, au nom de Madame Camille CHAUDONNERET, Déléguee régionale, ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses, ainsi que de liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr.

Article 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation Régionale Paris-IDF Centre-Est.

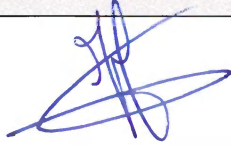

Fait à Paris,

La Déléguee Régionale
Ordonnateur secondaire délégant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. CHAUDONNERET', written over a faint circular stamp or watermark.

Camille CHAUDONNERET

Annexe 1 à la décision n° 2023-35 – Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est

| Prénom et nom | Fonction | Employeur | Corps de fonctionnaire ou type de contrat | Signature | Paraphe |
|--|---|-----------|---|---|---|
| Domaine de l'article 1 de la Délégation de signature | | | | | |
| Salima HAMOUMI | Gestionnaire Formation/ Action sociale/ Recrutement | INSERM | Technicienne de recherche |  |  |

